Fiche CLSM	***Formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)*** - ***Rencontres « Santé mentale, accès et maintien en emploi »***
Rappel de l'axe stratégique du CLS et de la thématique	**Axe transversal 2 : Inclusion**
Objectif général (axe)	Favoriser l'inclusion des minorités et publics fragiles (personnes socialement défavorisées, isolées, âgées, en situation de handicap, atteintes d'une maladie chronique, ...) et lutter contre les discriminations.
Contexte / état des lieux	La stigmatisation envers les personnes souffrant de troubles psychiques se manifeste par des préjugés, des discriminations et un isolement social. Elle peut inclure des idées reçues (les associer à la dangerosité ou à la faiblesse), des comportements d'exclusion (refus d'emploi ou de logement) ou des attitudes paternalistes. Les conséquences sont multiples : perte d'estime de soi, isolement, aggravation ou développement de nouveaux symptômes, difficultés à accéder aux soins, et entrave à l'intégration sociale et professionnelle ; ce qui peut renforcer le cercle vicieux du mal-être psychique. Pour faire face à cet enjeu, le CLSM de la métropole tourangelle déploie plusieurs actions majeures. La formation aux Premiers Secours en Santé Mentale est l'une d'entre elles. On entend par « Premiers Secours en Santé Mentale » l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble existant, ou une phase de crise. Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée, ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent, en santé mentale, des gestes de premiers secours qui apportent une aide physique à une personne en difficulté. Le déploiement de cette formation sur le territoire du CLSM tend à contribuer à la lutte contre la stigmatisation constatée par de nombreux partenaires locaux, en donnant à tout citoyen ou professionnel intéressés un accès à un contenu pédagogique permettant de : - Travailler ses connaissances et représentations concernant la santé mentale ; - Travailler sa posture dans ses interactions avec des personnes présentant un trouble de santé mentale ou en crise, et prendre confiance en soi ; - Adapter et renforcer l'aide apportée aux personnes présentant un trouble de santé mentale ou en crise. Le déploiement de ces formations a progressé tout au long de la mise en œuvre du CLSM, selon le calendrier suivant : 2021 : - Recherche de financements pour le déploiement des formations PSSM : réponse à l'AAP du contrat de ville et à un AAP de l'ARS Centre-Val de Loire ; - Mise en place de 3 sessions de formation en collaboration avec l'Association Spirée ; 2022 : - Recherche de financements pour le déploiement des formations PSSM : réponse à un AAP dans le cadre du Plan pauvreté ; - Mise en place de 8 sessions de formation sur le périmètre du CLSM + coordination de 3 sessions sur le reste du département en lien avec le PTSM 37 ; 2023 : - Réponse à une demande des partenaires de la Cité de l'emploi de Tours Métropole Val de Loire ; - Mise en place de 8 sessions de formation sur le périmètre du CLSM + coordination de 3 sessions sur le reste du département en lien avec le PTSM 37 ; 2024 : - Recherche de financements pour le déploiement des formations PSSM : réponse à un AAP de l'ARS Centre-Val de Loire ; - Mise en place de 7 sessions de formation sur le périmètre du CLSM + coordination de 4 sessions sur le reste du département en lien avec le PTSM 37. Etant le pilote de la fiche action « Déploiement de la formation PSSM » du PTSM 37, le CLSM contribue en effet depuis 2022 au déploiement de cette formation au-delà du territoire métropolitain, sur l'ensemble du département de l'Indre-et-Loire, en collaboration avec les Contrats locaux de santé des différentes collectivités territoriales. Le déploiement d'actions de sensibilisation sur la santé mentale et l'emploi, auprès des entreprises, est une seconde action forte du CLSM de la métropole tourangelle en matière de lutte contre la stigmatisation. A l'instar du domaine du logement et de l'habitat, la stigmatisation des personnes concernées par des problématiques de santé mentale dans le monde du travail constitue un frein majeur sur le territoire tourangeau, relevé par de nombreux acteurs locaux. En conséquence, le CLSM a créé, en 2019, un groupe de travail (GT) intitulé « Lutter contre la stigmatisation et emploi ». Au fil des rencontres et réflexions du GT, les partenaires locaux de l'insertion professionnelle et de la santé mentale ont souhaité élaborer ensemble des actions pour informer et déstigmatiser la santé mentale au sein des entreprises du milieu ordinaire. En collaboration avec le Plan local d'insertion des travailleurs handicapés (PLITH), porté par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) 37 qui a soutenu financièrement cette démarche, un programme de conférences et d'ateliers d'information et de sensibilisation a été produit et mis en œuvre en 2021. Une nouvelle édition de ce programme a été renouvelée en 2023, avec notamment la création d'une affiche synthétique centralisant les ressources mobilisables en matière de santé mentale et d'insertion professionnelle. Depuis 2024, dans une démarche « d'aller vers les entreprises », une réflexion visant à inscrire la santé mentale au sein des clubs d'entreprises, chambre des métiers, etc. du territoire, se développe. Une première action a vu le jour

	en novembre 2024 en collaboration avec le Club « Les entreprises s'engagent » d'Indre-et-Loire, avec l'animation d'un ciné-débat en présence de partenaires locaux. Au vu de la persistance des besoins locaux en matière de santé mentale, ces travaux doivent nécessairement être poursuivis, et, au besoin, approfondis en fonction des spécificités du territoire.
Objectif général	Lutter contre la discrimination des personnes concernées par des problématiques de santé mentale.
Objectif(s) spécifiques(s)	- Sensibiliser et déstigmatiser la santé mentale ; - Sensibiliser et former les professionnels à la santé dans son approche globale ; - Développer la connaissance de l'écosystème de santé ; - Identifier les acteurs locaux et les ressources ; - Favoriser le travail partenarial, intersectoriel, l'interconnaissance des acteurs ; - Soutenir la levée des freins à l'emploi liés à la santé ; - Favoriser le repérage des comportements à risque et problématiques de santé ; - Améliorer l'orientation vers les acteurs compétents ; - Rendre l'information accessible et simplifier les démarches.
Objectif(s) opérationnel(s)	- Communiquer sur la formation PSSM. - Déployer la formation PSSM (modules standard et jeune) sur le territoire du CLSM. - Déployer les actions de sensibilisation auprès des entreprises (conférences/ ateliers). - Lier des partenariats avec les clubs d'entreprises du territoire. - Créer des outils d'aide au repérage des ressources en matière de santé mentale et d'emploi.
Type d'action	■ Action existante à renforcer ☐ Nouvelle action
Description de l'action	**A. Poursuite du déploiement de la formation aux Premiers Secours en Santé Mentale** Régis par un cahier des charges national définis par PSSM France, cette formation se déroule sur 2 jours et a pour objectifs pédagogiques de : • Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale ; • Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale ; • Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner de l'information ; • Mieux faire face aux comportements agressifs ; • Tester et s'approprier un plan d'action qui peut être utilisé pour apporter un soutien immédiat sur des problèmes de santé mentale. Selon les prochains modules développés au niveau national, les formations déployées sur le territoire pourront être étendues ou adaptées pour toucher un nouveau public.
	B. Poursuite des actions de sensibilisation sur la santé mentale et l'emploi auprès des entreprises et, au besoin, mise en œuvre de nouvelles initiatives - Recherche de nouveaux partenariats ; - Au besoin, réalisation d'une enquête auprès des entreprises et clubs d'entreprises (CMA, CCI, CPME, etc.) afin de connaître : • Leurs représentations du handicap psychique et de la santé mentale ; • Leurs besoins en tant qu'entreprise pour aider des salariés concernés ; • Leurs connaissances des dispositifs pouvant venir en soutien ; • Le type d'actions utiles à développer. - Mise en œuvre des actions. - Exemple d'actions : soutien au lancement du documentaire « Soyons fous » du réalisateur Amaury Pascaud, Beyond Production, en collaboration avec le Club « Les Entreprises s'engagent » 37. Note : un lien avec les formations santé développées par le CLS en 2024 auprès des professionnels de l'insertion professionnelle pourrait être imaginé, dans une démarche d'approche globale de la santé.
Population cible	A. Citoyens et professionnels B. Entreprises (chef d'entreprise, service RH, Référent handicap,etc)

<table>
<tr><td>Secteur géographique visé</td><td>A. Territoire du CLS – CLSM et du département dans le cadre du PTSM 37
B. Territoire du CLS – CLSM</td></tr>
<tr><td>Porteur de l'action</td><td>CLSM de la Métropole tourangelle</td></tr>
<tr><td>Acteurs / partenaires à mobiliser
(liste non exhaustive)</td><td>
A. La formation aux Premiers Secours en Santé Mentale

Animation des formations :

- Association Spirée

- UNAFAM

- ITS de Tours

- Formateurs indépendants locaux agréés PSSM

Prêt de salle :

- Villes partenaires du CLSM

- Pépinières d'entreprises

- Organismes de formation (ITS)

Déploiement sur le département : l'ensemble des CLS du département

Communication : Service communication deTours Métropole Val de Loire

B. Les actions de sensibilisation sur la santé mentale et l'emploi auprès des entreprises

Co-construction et animation des actions :

- Pôle handicap psychique (Groupe VYV3)

- FRAPS 37

- Se Rétablir 37

- SIPROMES

- InterFace 37

- ARPS - SYNEA

- ESAT Les Vallées

- CIBC Centre Val de Loire

- Mission locale de Touraine

- Un plus1

- Un chez soi d'abord 37

- Ville de Joué-lès-Tours

- UNAFAM 37

- Coline.care

- Patiente experte en addictologie

- DDETS 37 - PLITH

Partenaires pour co-organiser les actions :

- Club « Les entreprises s'engagent » 37

- CMA

- CCI

- CPME
</td></tr>
<tr><td>Calendrier prévisionnel</td><td>A. dès 2024
B. à compter de 2025</td></tr>
<tr><td>Dispositif d'évaluation :

▪ Périodicité
▪ Critères/indicateurs mesurant :
- L'activité
- Le processus
- Le résultat / l'impact
▪ Outils / modalité de calcul et valeur cible :</td><td>
<table>
<tr><th>Indicateurs</th><th>Modalités de calcul</th><th>Périodicité</th><th>Cible</th></tr>
<tr><td>A.
Activité : nombre de sessions de formation réalisées / nombre de personnes formées aux PSSM</td><td>Bilan annuel</td><td>Annuelle</td><td>S/O, fonction des opportunités financières</td></tr>
<tr><td>Résultat : profil des participants/ type de structures interessées / évolution des connaissances sur la santé mentale</td><td>Bilan annuel
Quizz PSSM France
Questionnaire de satisfaction PSSM France</td><td>Annuelle</td><td>Diversité de publics et structures touchées</td></tr>
<tr><td>B.
Processus : nombre de partenaires mobilisés pour l'élaboration et l'animation de l'évènement / nombre de réunions de travail / profil de partenaires mobilisés / moyens financiers</td><td>CR des réunions du groupe de travail</td><td>Annuelle</td><td>Diversité de publics et structures touchées</td></tr>
<tr><td>Activité : nombre d'ateliers et de conférences réalisés / de participants aux différents évènements / de partenaires co-organisateurs des actions</td><td>Bilan
Feuille d'émargement</td><td>Annuelle</td><td>Diversité de publics et structures touchées</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

	Résutat : satisfaction des participants aux évènements /satisfaction des partenaires locaux/ évolution des connaissances et postures	Questionnaires	Fin des actions	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc	- Formations PSSM : limiter les inscriptions à deux salariés d'une même structure par session pour privilégier l'hétérogénéité du groupe.			
Modalités potentielles de financement	A. - AAP ARS Centre Val de Loire - DDETS (Plan Pauvreté) - Tours Métropole Val de Loire (Politique de la Ville et Cité de l'emploi) - Villes partenaires (plan de formation interne) - Préfecture - Participants au formation (contribution) - PTSM 37 B. - Appui financier par le PLITH - Partenaires co-porteurs des actions (Club « les entreprises s'engagent », CMA, CCI, CPME, …)			